

LA MUNICIPALITÉ

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ A L'INTERPELLATION DE MMES V. EGGENBERGER, C. MONNERON ET MM. P.-R. MAYOR, C. MEYSTRE ET P. VALLON DU 18.06.2026 "RESIDENCE POUR SENIORS A PREVERENGES : LOCATION OU VENTE EN PPE ? QUE DIT LA CONVENTION DU DDP?"

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation citée en titre, déposée au Conseil communal du 18 juin 2026.

Dès réception de l'interpellation le 8 juin 2026, renseignements ont été pris par le Syndic Guy Delacrétaz auprès de M. Jean Batiste De Bantel CEO de Parfi Management et avec la future exploitante des appartements médicalisés Mme Yan-Laure Castelli, directrice générale de J3C Holding SA.

M. De Bantel a été très surpris que des préverengeois aient imaginé que le projet d'appartements médicalisés ait été modifié. Monsieur De Bantel a confirmé que Parfi s'était définitivement retiré du projet fin 2024 déjà. Les pages web consultées par les interpellants comportaient une erreur qui lui avait échappé depuis plusieurs années. M. De Bantel a, le matin même, corrigé la plaquette de présentation du projet. Pour information Parfi présente ces projets à titre informatif en support de ses activités.

La Municipalité confirme que le projet est toujours celui proposé initialement et gravé dans l'acte de constitution du DDP, soit la location des 25 appartements du bâtiment en priorité aux habitants de Préverenges nécessitant des soins médicaux, dont 6 studios pour des personnes au bénéfice des prestations complémentaires. Mme Yan-Laure Castelli a également confirmé cette affirmation.

La Municipalité se réjouit de la mise en utilisation prochaine de 25 appartements médicalisés.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Guy Delacrétaz



La Secrétaire :



Céline Elsig